



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Déclassement d'un terrain non bâti du domaine public
communal - rue du Père Deval - Square Saint Gelais**

DE20160208_7	Conseil municipal du 8 février 2016
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le 10 FEV. 2016 Affichée le 10 février 2016

L'an deux mille seize le huit février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 28 janvier 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Patrick BOURGOIN

Déclassement d'un terrain non bâti du domaine public communal - rue du Père Deval - Square Saint Gelais

Développement urbain
id : 1244

Conseil municipal
8 février 2016

7

Rapporteur : Pascal MONIER

Monsieur LAMURAILLE, nouveau propriétaire de l'ensemble immobilier situé 12 rue du Père Deval, réalise des travaux d'aménagement de ces locaux pour en faire un hôtel restaurant, conformément au permis de construire délivré le 30 avril 2015.

En vue d'augmenter la capacité de stationnement pour sa clientèle, Monsieur LAMURAILLE a sollicité la cession par la commune d'une partie de l'espace vert longeant le mur d'enceinte à l'intérieur du square Saint Gelais ainsi que la section du chemin permettant son accès.

En raison des contraintes de circulation, du calibrage et de la topographie des voies situées à proximité du square Saint Gelais, il apparaît difficile d'accroître les places de stationnement sur le domaine public de la voirie communale dans cette zone.

Le square Saint Gelais possède par ailleurs deux accès principaux depuis la voie publique en partie sud, et un accès secondaire en partie nord de la parcelle AM n°297.

Aussi, compte tenu de l'intérêt que présente pour la commune l'implantation d'une nouvelle activité économique dans ce quartier à proximité immédiate du centre ville et considérant la désaffectation effective de l'emprise, il vous est proposé, en vue de la cession sollicitée :

- de prononcer le déclassement du domaine public communal d'une partie d'environ 557 m² à détacher de la parcelle cadastrée AM n°297, délimitée au plan ci-annexé, située rue du Père Deval à Angoulême,
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document préalable nécessaire au déclassement proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
8 février 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



